Dans le cadre du dispositif Sport sur ordonnance arrêté du 8 novembre 2018 - NOR/SPOV1830504A



# FORMATION D'ANIMATEURS-TRICES SPORT SANTÉ CA VA LA FORME



FORMATION DISTANCIELLE (CHEZ SOI)

DU 27 SEPT\_2019 AU 3 JANY\_2020

sur plateforme numérique

FORMATION PRÉSENTIELLE (EN CENTRE)

DU 22 AU 24 NOVEMBRE 2019

au siège de l'USMetro - 10 av. R. Aron - 92160 Antony

## + 15 HEURES DE STAGE EN ALTERNANCE

infos : sante@fsgt.org / 01.49.42.23.35 lif@fsgt.org / 01.49.42.23.24

Inscriptions en ligne avant le 15 sept.2019



# FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR LES ANIMATEURS-TRICES SPORTIF-VES FSGT

#### Contexte

Le dispositif **« Sport sur ordonnance »** permet aux patient es atteint es d'une affection longue durée (ALD) de pouvoir se faire prescrire, par leur médecin traitant, une activité sportive adaptée. La qualité des intervenant es autorisé es à encadrer une activité adaptée dans le cadre de ce dispositif est défini par le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016.

#### Public visé

Les animateur-trices FSGT pourront entrer dans ce dispositif, s'ils ou elles sont titulaires d'une certification sportive agréée <sup>(1)</sup> par le CNOSF, les ministères des Sports et de la Santé, qui viendra en complément d'un diplôme **Brevet Fédéral FSGT de niveau 2 et/ou du CQP ALS** <sup>(2)</sup> - **prérequis obligatoire pour la certification** - quelle que soit l'activité physique dispensée à des patient-es atteint-es d'une ALD sans aucune limitation physique ou souffrant de limitation minime fixées dans l'annexe 1 du décret. **Le PSC1**(2) est un **prérequis obligatoire** à l'entrée en formation.

Il est important de noter que :

- cette formation Sport Santé restera ouverte et accessible à toute personne intéressée, même si elle ne possède pas de diplôme BFA niveau 2 ou CQP ALS. Elle se verra délivrer une attestation de présence mais ne sera pas diplômée «animateur FSGT Sport Santé ça va la forme».
- toute personne, qu'elle soit diplômée ou non, pourra encadrer bénévolement une activité pour des personnes atteintes d'ALD (comme elle le fait peut-être déjà).

Dans les deux cas, c'est l'entrée dans le dispositif «Sport sur ordonnance» et ses éventuelles mesures d'accompagnement financières pour le patient ou de mise en valeur des animateurs agréés, et de labellisation des clubs, qui ne seront pas possible.

#### Compétences visées

- Compétence 1. Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique.
- Compétence 2. Savoir réaliser l'évaluation initiale de la situation du ou de la patient·e en incluant l'identification de freins, leviers et de facteurs motivationnels.
- Compétence 3. Être capable de concevoir, co-construire et planifier un programme d'activité physique individualisé et pertinent qui soit adapté à l'état de santé de la personne.
- Compétence 4. Savoir mettre en œuvre un programme (conduite du programme, évaluation de la pratique, détection des signes d'intolérances et retour vers le ou la prescripteur-trice, savoir individualiser la pratique).
- Compétence 5. Savoir évaluer à moyen terme un programme (disposer des capacités à dialoguer entre les acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour vers le ou la patient et les autres professionnel·les).
- Compétence 6. Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique.
- Compétence 7. Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

et

#### Moyens et méthodes pédagogiques

Cette formation alternera:

Temps de formation dits « présentiels »
(20 heures)

du 22 au 24 novembre 2019
à Antony (92)

+ une alternance en stage
(15 heures)
complétera cette formation

Temps numériques dits « distanciels »
(30 heures)

avec un début de formation à distance
fin septembre 2019

rendus possibles grâce aux potentialités
de la plateforme
Claroline Connect

<sup>(2)</sup> Copies de diplômes à envoyer à lif@fsgt.org

# **CONTENU DE LA FORMATION**

### **EN DISTANCIEL**

#### SEPT.OCT.NOV.

Semaine 1

Prise en main de la plateforme Introduction formation

ALD et sport sur ordonnance

Semaine 2

Pathologies métaboliques

Semaine 3

Pathologies cardiovasculaires

Semaine 4

Pathologies neurologiques partie 1

Semaine 5

Pathologies neurologiques partie 2

Semaine 6

Pathologies respiratoires et locomotrices

Semaine 7

Pathologies cancer

via la plateforme numérique Claroline Connect

#### NOV.DÉC.JANV.

Semaine 10

Cours présentiels

Semaine 11

Outils de l'animateur trice

Semaine 12

Dos

Semaine 13

Femmes enceintes

Semaine 14

Alimentation nutrition

Semaine 15

Hygiène de vie du sportif·ve



## **EN PRÉSENTIEL**

#### 22-23-24 NOVEMBRE 2019

		Semaine 9	
Vendredi 22 nov.	17h30	Accueil	
	18h/18h30	Présentation des stagiaires et des formateurs trices	
	18h30/19h	Introduction	
	19h/19h30	Bilan des semaines de formation sur la plateforme	
	19h45/21h30	Présentation / Passage des tests Psychologie / Accueil de la personne	
Samedi 23 nov.	8h45	Accueil	
	9h/10h	Analyse des tests	
	10h/10h30	Contexte sport santé	
	10h45/12h30	BIOÉNERGÉTIQUE - Pratique et théorie	
	14h/15h45	RENFORCEMENT MUSCULAIRE - Pratique et théorie	
	16h/18h	SOUPLESSE - Pratique et théorie	
	18h/19h	Effet des médicaments et des APS	
Dimanche 24 nov.	8h45	Accueil	
	9h/10h15	Effets des médicaments et des APS	
	10h30/12h45	NEUROMOTEUR - Pratique et théorie	
	14h/16h15	Mises en situation pédagogique	
	16h15/17h	Bilan	

# ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

L'évaluation des connaissances et des compétences acquises se fera à partir de plusieurs questionnaires, mises en situation pédagogique et livret de stage.

Remise d'une attestation de présence pour tous les stagiaires.

Les stagiaires titulaires d'un Brevet Fédéral niveau 2 FSGT et/ou d'un CQP ALS recevront un diplôme - mention complémentaire « Sport - santé Ça va la forme » par la FSGT.

#### **TARIFS**

#### **Obligatoire**

☐ 150 € // formation e-learning + formation présentielle + apéritif dînatoire vendredi soir, repas samedi midi et repas dimanche midi

#### **Optionnel**

	25 £ //	Ronac	factif at	convivial	camadi	coir
ш	ZJ € //	Mehas	iestii et	CONVIVIA	Sameui	3011

- □ 70 € // Hébergement (2 nuits) en chambre twin avec petit déjeuner
- ☐ 34 € // Supplément chambre simple (sauf cas particulier pour convenance médicale)

#### INSCRIPTIONS EN LIGNE // avant le 15 septembre 2019

Nombre de places limitées à 15 stagiaires (priorité aux licencié·es FSGT)

#### Votre inscription en ligne ne sera effective :

• qu'à réception de votre règlement

à envoyer à : Ligue IdF FSGT - 14 rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex

• qu'à réception de votre copie de PSC1

à envoyer à : lif@fsgt.org

• qu'à réception de votre diplôme (le cas échéant)

à envoyer à : lif@fsgt.org

Confirmation de votre inscription au 20 septembre 2019 après réception et étude de tous les dossiers complets.

#### RAPPEL DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DU LIVRET FÉDÉRAL D'ANIMATION FSGT

Toute personne titulaire du livret d'animateur·trice à jour peut bénéficier de 50% de prise en charge (frais d'inscription : pédagogiques, hébergements, repas // les frais de déplacements de sont pas pris en compte) par le Domaine Formation, pour des stages de formation fédéraux FSGT à l'initiative et/ou validés par le Chantier Éducation à la Santé pour tous (prise en charge maximale de 80 € par saison).

- La demande de prise en charge doit se faire en amont du stage auprès du domaine formation : formation@fsgt.org.
- Le règlement devra être effectué dans son intégralité à l'organisateur, le remboursement interviendra après le stage.

Aucune demande ne sera prise en compte si l'animateur-trice n'est pas titulaire du livret au préalable.